

# LE GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR INTÉGRER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À MON PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE

Les clés pour comprendre ce modèle  
vertueux



Ce guide explore les différents leviers de l'économie circulaire et répertorie les questions principales à se poser pour « boucler » son projet.



## SOMMAIRE

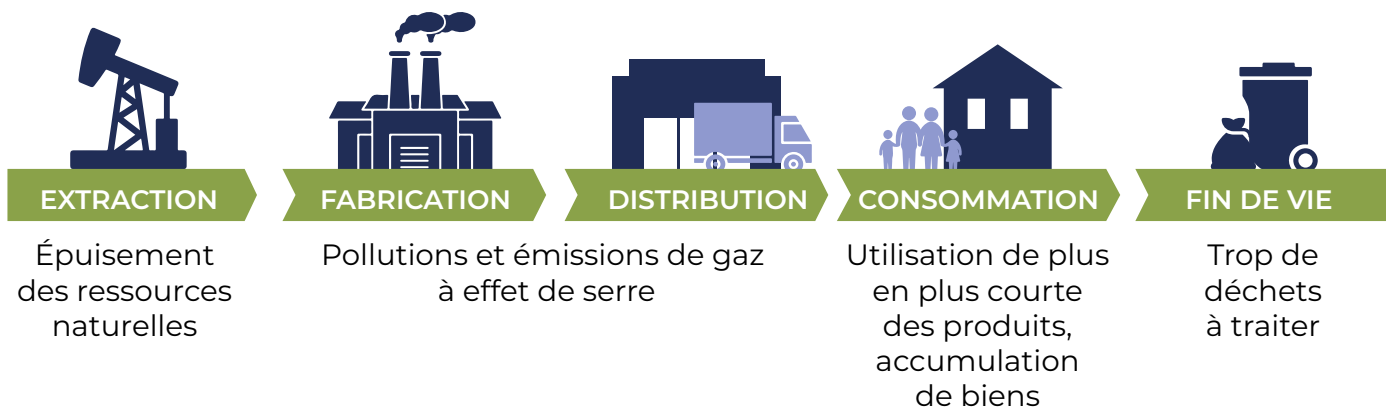
Économie linéaire ou circulaire ?	4
Pourquoi opter pour l'économie circulaire ?	5
Action 1 : je m'approvisionne et j'achète durablement	6
Action 2 : je choisis l'éco-conception	7
Action 3 : je trouve des synergies sur mon territoire	8
Action 4 : je privilégie l'usage plutôt que la vente de mon produit	9
Action 5 : j'accompagne mes clients vers une consommation responsable	10
Action 6 : je lutte contre l'obsolescence programmée	13
Action 7 : je recycle	14
Action 8 : je communique	16

# ÉCONOMIE LINÉAIRE OU CIRCULAIRE ?

« L'économie circulaire consiste à **produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets**. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire. »

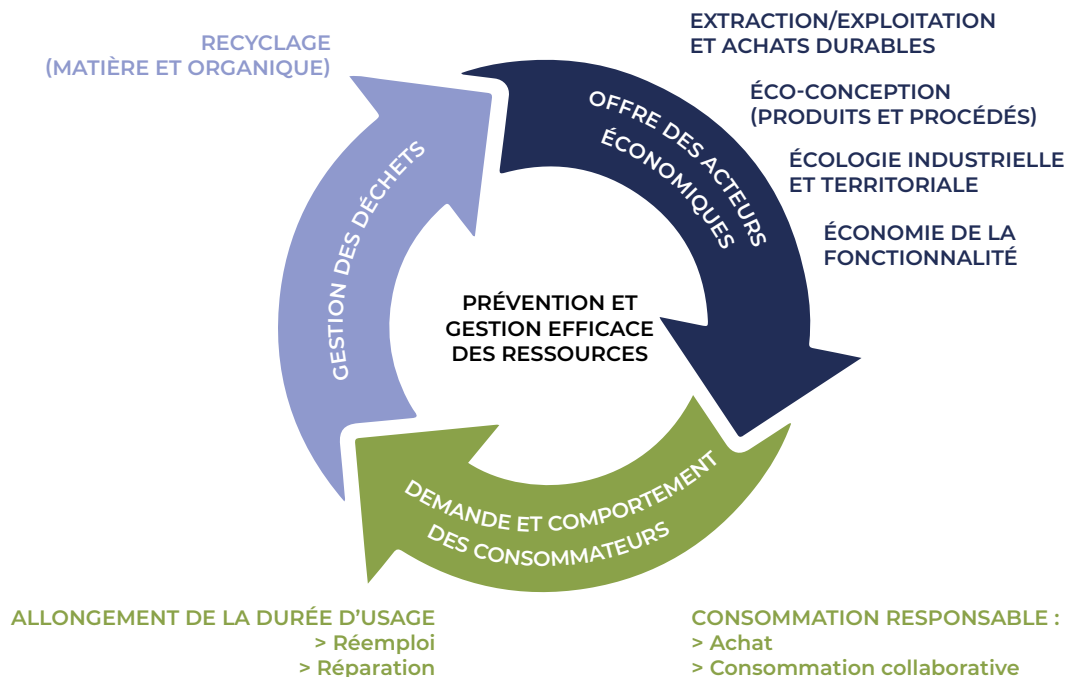
Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires

## L'Économie linéaire



## L'Économie circulaire

VS



Créer son entreprise sur les principes de l'économie circulaire revient donc à choisir de manière éclairée des matières premières et des procédés **limitant l'usage des ressources** et la **génération de déchets**, tout en **favorisant le réemploi** à chaque étape de production.

# POURQUOI OPTER POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE?

- Agir concrètement pour la protection de l'environnement et l'économie des ressources naturelles
- Réaliser des économies d'achats, de production et de gestion des déchets
- Se différencier de la concurrence
- Augmenter la valeur de vos produits et de votre marque
- Attirer une (nouvelle) clientèle engagée
- Accompagner le changement de pratique de votre clientèle
- Améliorer l'attractivité de votre entreprise lors de vos recrutements et fidéliser vos équipes
- Embarquer vos clients, équipes, fournisseurs et partenaires dans la démarche
- Anticiper les évolutions réglementaires



Les lois en faveur de la protection de l'environnement sont de plus en plus contraignantes, il est préférable d'**anticiper que de s'adapter à chaque nouvelle publication de loi.**

## Le bonus ?

Passer à l'action collectivement, à l'échelle de son quartier ou de son activité.

# ACTION 1 : JE M'APPROVISIONNE ET J'ACHÈTE DURABLEMENT

Quiz ! (réponse en p.17)

**Question 1 - Savez-vous combien de planètes sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels des français ?**

- 0,9 planète
- 2,9 planètes
- 5 planètes

---

Avant de me lancer, je pense à :

Utiliser des matières premières durables\*

Produits alimentaires bio et de saison

Produits d'entretien éco-labellisés

Matériels et équipements de seconde main

(recycleries, matériauthèques, vide-greniers, brocantes...)

M'approvisionner localement et / ou en circuit court\*\*

Choisir un fournisseur d'énergies durables

Privilégier une chaîne logistique amont durable :

Prestataires de livraison locaux privilégiant les mobilités douces

Fournisseurs limitant les emballages ou proposant un système de rotation des contenants

Fournisseurs et prestataires privilégiant les énergies renouvelables

Limiter la mise sur le marché d'emballages jetables\*\*\*

Privilégier les contenants clients et fournisseurs réutilisables / réemployables, voire consignés

Au besoin, choisir des emballages de récupération, ou neufs en matériaux recyclés et recyclables)

Favoriser le vrac et le réemploi

\* Retrouvez [ici](#) les différents labels recommandés par l'ADEME

\*\* La Métropole de Lyon référence [ici](#) un panneau d'offres de proximité pour manger local

\*\*\* **La Loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)** votée en 2020 a entériné diverses dispositions pour sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage, favoriser le réemploi ou agir contre l'obsolescence programmée. Elle a ou aura un impact sur votre activité !

## ACTION 2 : JE CHOISIS L'ÉCO-CONCEPTION

L'éco-conception consiste à **intégrer les impacts sur l'environnement** dès la phase d'élaboration d'un produit ou d'un service.

Il est important d'**anticiper les effets potentiellement néfastes** d'un produit ou d'un service sur l'environnement et de **mettre en œuvre des mesures pour les éviter**.

### Avant de me lancer, je pense à :

Prendre en compte l'impact carbone des matières premières dans le choix de mes fournisseurs. Je les sollicite et leur demande s'ils disposent de ces informations

Réduire l'usage de certains produits :

- Les matières premières les plus énergivores
- Les matières premières les plus carbonées
- Les matières premières et matériaux les plus difficilement réemployables ou recyclables

Remplacer un produit par un autre plus vertueux / durable

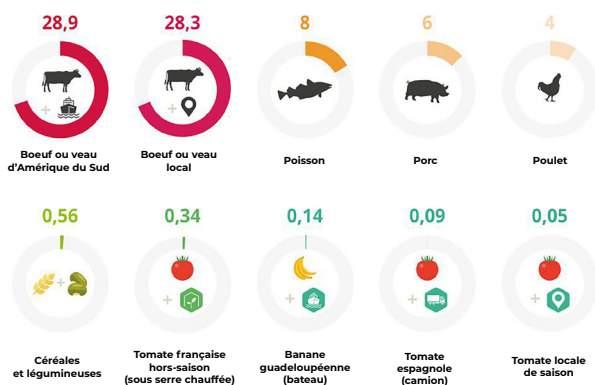
Proposer un produit « upcyclé » (voir ci-dessous)

Réfléchir à la fin de vie ou mieux, à la seconde vie du produit > indice de réparabilité ! (Voir « allongement de la durée d'usage »)

Développer et utiliser des produits mono-matériau ou dont les composants sont séparables, car plus faciles à recycler

### Dans l'alimentaire aussi, on peut penser bas carbone !

Empreinte carbone en kg CO<sub>2</sub>e / kg d'aliment



Pour des menus bas carbone, l'association [Food Index for Good](#) (FIG) peut vous conseiller

### L'upcycling, qu'est-ce que c'est ?

L'upcycling (ou surcyclage) consiste à « recycler par le haut ». Il s'agit d'utiliser des matériaux dont on n'a plus l'usage pour créer un produit de qualité supérieure.

### Pour aller plus loin

Je réalise un bilan carbone© pour identifier les postes les plus émissifs en CO<sub>2</sub>. A défaut, je peux estimer mon empreinte **ici**. Je réalise une analyse de cycle de vie (ACV) avec un cabinet spécialisé.

## ACTION 3 : JE TROUVE DES SYNERGIES SUR MON TERRITOIRE

L'important c'est avant tout de s'engager dans une démarche de synergies, de mutualiser les ressources comme l'eau, les matières, les équipements, les services avec de nombreux acteurs autour de vous : entreprises, collectivités, associations.

La boucle d'économie circulaire **s'élargit ainsi à tout l'écosystème** autour de son projet et son activité.

### Avant de me lancer, je pense à :

Utiliser des équipements ou services communs avec les voisins :

Echanges de prêts de matériels

Partage des sources d'énergies

Partage de locaux

Mise en commun de solutions de mobilité

Mutualiser certains approvisionnements, ce qui peut permettre des gains significatifs en termes de coûts d'achats et de transports éventuels

Mettre à disposition des objets issus de mon activité qui ne servent plus, jetés ou stockés inutilement, afin qu'ils deviennent une ressource pour un autre acteur

Promouvoir et/ou faire appel à des structures de réinsertion professionnelle de proximité



#### Pensez « Ressourceries »

Dans tous les secteurs d'activité, de plus en plus de lieux « ressources » émergent.

Ces lieux favorisent **la mise en commun des équipements et des compétences** : ressourceries, matériauthèques, donneries... certains lieux sont exclusivement dédiés aux ressources textiles (Textile Lab, Ressourcerie Créative, Atelier des nouveaux designs...) ou du bâtiment (Minéka).

#### À noter

Intégrer des réseaux d'habitants ou professionnels permet de publier les annonces d'objets à donner ou échanger. La CMA et les associations locales peuvent vous aider.



## ACTION 4 : JE PRIVILÉGIE L'USAGE PLUTÔT QUE LA VENTE DE MON PRODUIT

L'objectif est de favoriser la conception d'un bien le plus durable possible afin **de proposer un usage le plus long possible** par l'utilisateur.

Les exemples les plus connus sont les vélos, les voitures en libre-service dans certaines villes ou les bocaux-repas dans l'alimentaire.

Le concept peut aller plus loin en intégrant les aspects de **coopération** et de **création de valeur sociale**.

---

### Avant de me lancer, je pense à :

Proposer mon produit ou mon service à la « location » au lieu de le proposer à la vente

Offrir un service en complément de mon produit ou service :

Une formation

Un atelier de création ou de sensibilisation

La maintenance du produit



## ACTION 5 : J'ACCOMPAGNE MES CLIENTS VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Le pilier « consommation responsable » comprend toutes les actions qui visent à **sensibiliser, informer, inviter ou inciter les acteurs à mieux acheter et mieux consommer**, c'est-à-dire les rendre plus responsables dans leurs comportements et actes de consommation.

### Avant de me lancer, je pense à :

Approfondir mes connaissances sur les enjeux environnementaux

Mettre en avant mes actions pour l'environnement

Identifier les labels et référencements qui peuvent mettre en avant mon activité responsable :

Label « Lyon Ville Équitable et Durable » ou « Fabriqué à Lyon »

Label « Mon commerce zéro déchet » de l'association Zéro Déchet Lyon

Référencement sur la « GreenerMap » de l'association The Greener Good

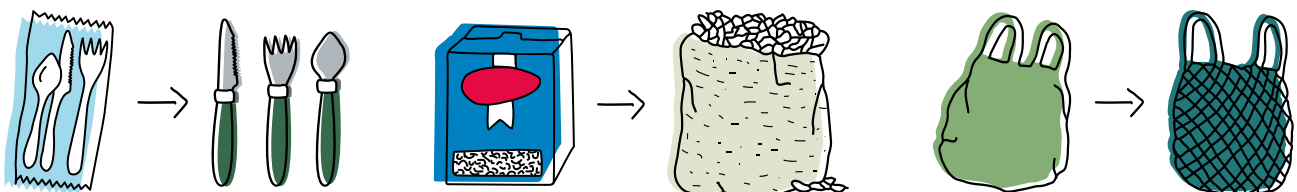
Labellisation « AB » dans la restauration

Autre(s) : .....

Privilégier et / ou inciter à l'utilisation des modes de déplacements doux pour moi et mes équipes

Opter pour des opérateurs de livraison plus responsables ou utiliser des modes doux de livraison

> voir focus mobilité p.12



Favoriser le réemploi

Par la mise en place d'un système de consigne

Je propose une réduction aux clients qui apportent une solution

Offrir la possibilité de payer en monnaie locale (la Gonette à Lyon par exemple). Les monnaies locales permettent de maintenir l'argent au sein d'un même territoire et donc de privilégier l'économie des différents acteurs de celui-ci

### **Pour aller plus loin**

Je peux choisir la qualité d'entreprise à mission et déterminer une raison d'être. À ce titre, je prends des engagements et fixe des objectifs sociaux et environnementaux dans mes statuts.

Je peux choisir un label RSE pour montrer que je suis engagé dans la voie d'une transformation durable. Parmi les plus connus, peuvent être cités :

- Le label LUCIE
- Le label B-Corp
- Le label Engagé RSE (AFNOR)

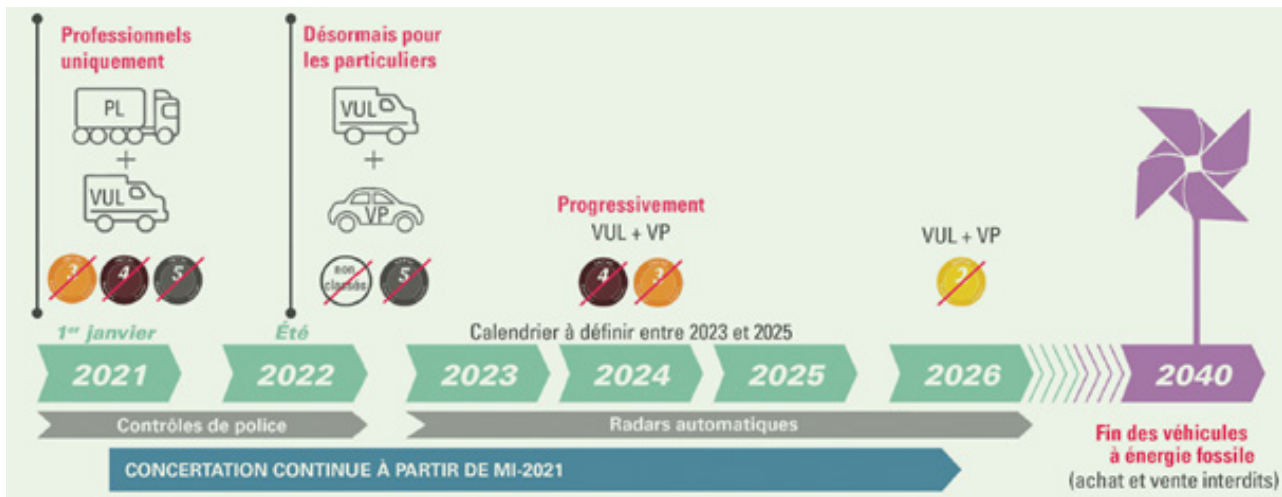


## Focus mobilité

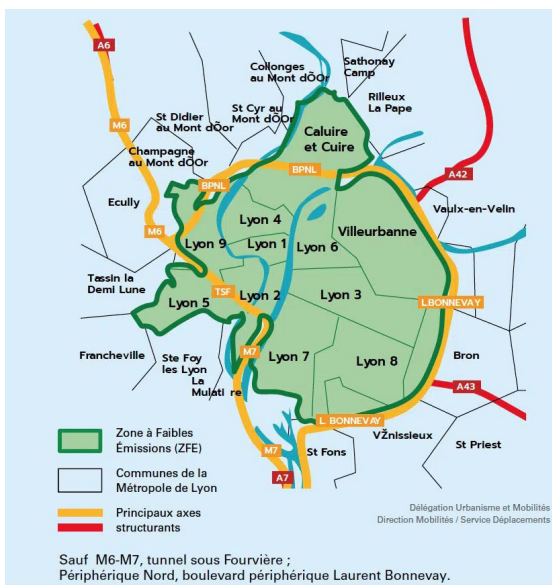
En tant qu'entrepreneur et employeur, je peux inciter et valoriser l'utilisation des modes de déplacements durables pour mes salariés avec le « **forfait mobilité durable** ». Il offre la possibilité d'octroyer une indemnité d'un montant défiscalisé de maximum 500 € / an par salarié ou 600 € / an en cas de cumul avec la prise en charge de l'abonnement de transports en commun.

Au sein de la Métropole de Lyon, une **Zone à Faibles Emissions (ZFE)** a été mise en place depuis le 1er janvier 2020. La circulation et le stationnement de certains véhicules sont interdits dans cette zone en fonction de leur modèle, leur utilisation et principalement de leur **vignette Crit'Air**.

### Calendrier évolutions restrictions ZFE Métropole de Lyon



PL : poids lourd - VUL : véhicule utilitaire léger - VP : véhicule particulier



Véhicules à faibles émissions, vélo à assistance électrique, vélo cargo, remorque électrique pour cycle... **Les solutions de mobilité durable sont nombreuses** et sont à privilégier quand cela est possible et adapté à l'activité et au territoire.

Des aides financières peuvent être mobilisées. Contactez la CMA pour être accompagné et conseillé.

### Zone à Faibles Emissions de la Métropole de Lyon

## ACTION 6 : JE LUTTE CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur vise à limiter le renouvellement des équipements via le réemploi, la réutilisation ou la réparation ce qui diminue, de fait, la quantité des biens produits. Ce pilier est le pendant de l'éco-conception qui **facilite la réparabilité et la démontabilité des produits en vue d'allonger leur durée d'usage.**

Quiz ! (réponse en p.17)

Question 2

Savez-vous expliquer la différence entre le réemploi et réutilisation?

Avant de me lancer, je pense à :

Vérifier que mon produit pourra facilement être réutilisé ou réparé par mes clients

Mettre à disposition des tutoriels, brochures pour faciliter la réparation de mes produits par les clients

Proposer une offre de réparation ou de réemploi

Faire réparer (quand cela est possible) avant l'achat d'un équipement de remplacement

### Le saviez-vous ?

Depuis janvier 2021, un **indice de réparabilité** est indiqué sur certains équipements : lave-linge, ordinateur portable, smartphone, télévision et tondeuse à gazon.

Depuis novembre 2022, quatre nouvelles catégories de produits seront concernées (lave-linge top, lave-vaisselle, aspirateurs, nettoyeurs haute-pression).

Pourquoi ne pas le tester sur votre produit ?



### Pensez-y !

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat valorise les réparateurs, avec le label « Répar'acteurs ». Tous les détails pour devenir « Répar'acteurs » ou trouver un professionnel **ici**.



## ACTION 7 : JE RECYCLE

Le recyclage utilise les **matières premières issues de déchets pour fabriquer un nouvel objet**. Le traitement des matières est encore un procédé lourd et coûteux.

### Avant de me lancer, je pense à :

Identifier mes potentiels déchets : recyclables, non-recyclables, organiques, dangereux...

Organiser les conditions de tri et de collecte de mes déchets : sont-ils assimilables aux ordures ménagères ? Dois-je passer par un prestataire ?

Utiliser certains des emballages fournisseurs pour emballer et livrer certains de mes produits

Appliquer une promotion sur les produits dont la date de péremption est proche pour écouler les stocks

Offrir mes invendus et/ou restes de production à des associations locales

M'abonner à une application pour vendre les invendus de fin de journée

Broyer, compacter et/ou mutualiser mes déchets avec d'autres entreprises pour réduire le transport

Faire collecter mes déchets « ressources » (par exemple les huiles alimentaires usagées)

### Quiz ! (réponse en p.17)

**Question 3 - Selon vous, quel est le taux de recyclage des emballages plastiques ?**

- 5 %
- 29 %
- 45 %



## Le tri : que dois-je faire ?

A minima, vous devez réaliser un **tri différencié entre les emballages recyclables** (plastique, aluminium...) **et les ordures ménagères.**

Si vous générez plus de **840 L** de déchets confondus par semaine, vous êtes dans l'**obligation de faire collecter l'ensemble de vos déchets** par un prestataire privé et réaliser un tri sur 7 flux différents : papier / carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre et fraction minérale (béton, briques, tuiles, pierres).

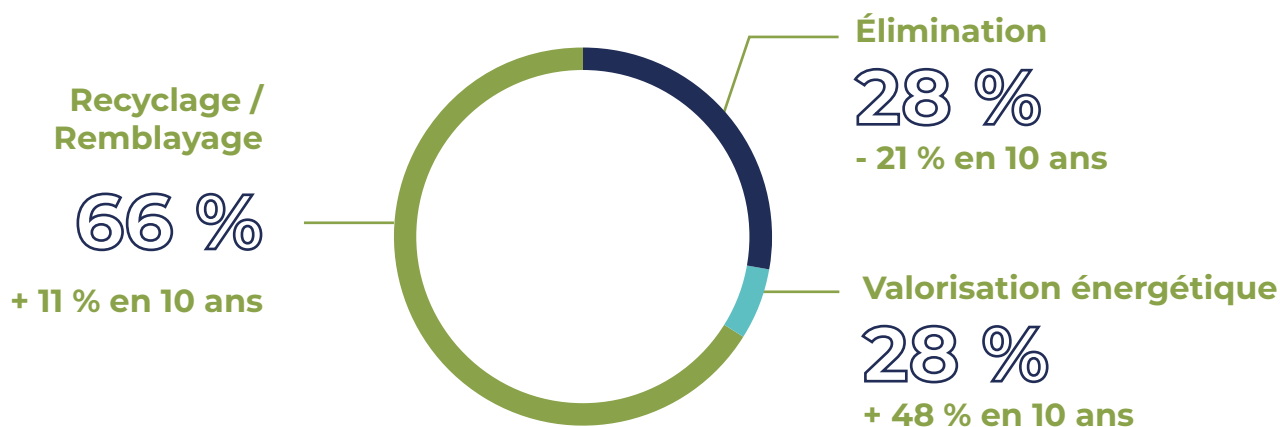
Et si vous produisez plus de **5 T** de déchets alimentaires, vous êtes dans l'**obligation de les trier et de les**

**faire collecter** via une filière adaptée.

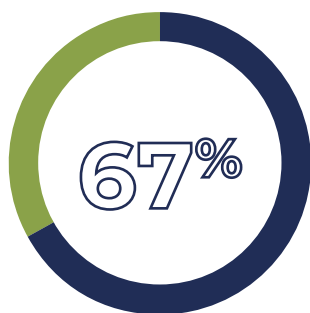
En fonction de votre activité et des produits que vous mettez sur le marché et qui génèrent des déchets, vous pouvez être concernés par la **Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)**. Vous devez contribuer à la gestion et au traitement de la fin de vie des produits. De nombreuses REP sont déjà ou seront mises en place : emballages ménagers, emballages alimentaires, textile, bâtiment...

### Chiffres clés sur le recyclage

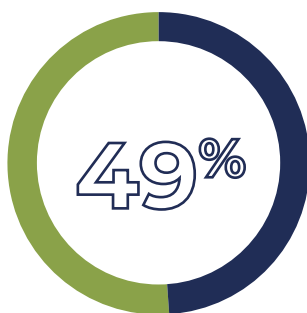
Source : Déchets chiffres-clés Édition 2020 - ADEME)



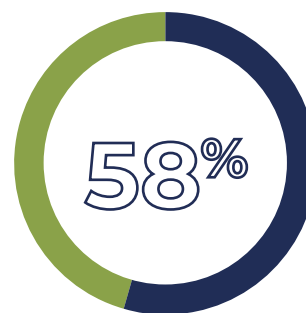
### Le recyclage approvisionne :



de l'industrie papetière



de la sidérurgie



de l'industrie du verre

## ACTION 8 : JE COMMUNIQUE

La communication est une étape essentielle de la démarche d'économie circulaire. Proposer une offre éco-responsable c'est bien, mais le faire savoir c'est encore mieux.

Communiquer vous permettra de **vous démarquer de la concurrence** et de participer à essayer les bonnes pratiques.

Pour rendre visible vos engagements, il est nécessaire de conserver une communication qui soit :

- Efficace : agréable et qui donne envie
- Pertinente : en lien avec les enjeux environnementaux de mon offre
- Exacte : être sûr des informations et des données communiquées
- Vérifiable : pouvoir communiquer les méthodes de calcul le cas échéant
- Non trompeuse : éviter toute ambiguïté
- Humble : ne pas trop en faire





## Réponses quizz et glossaire

### Question 1

**Si tous les êtres humains vivaient comme un français, il faudrait 2,7 planètes.**

Actuellement dans le monde, nous utilisons **74 % de plus** que ce que les écosystèmes de la planète peuvent régénérer, soit l'équivalent des ressources que produirait 1,7 Terre (source : WWF France).

### Question 2

#### Réemploi vs réutilisation :

Réemploi : le produit est donné ou vendu directement par le propriétaire initial et sans avoir subi de modification.

Réutilisation : le produit passe par le statut de déchet pour subir ensuite une préparation en vue d'être réutilisé (par exemple des palettes en bois qui deviennent des meubles).

### Question 3

**Le taux de recyclage des emballages plastiques n'est que de 29%. (Source : CITEO, 2021)**

La loi AGECE\* fixe comme objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025.

Au-delà du recyclage, l'ambition est bien de réduire la quantité de déchets et de favoriser les solutions de réemploi et de réutilisation pour toujours plus de circularité.

\*La loi Agec (Anti-gaspillage pour une Economie Circulaire) voté en 2020 a entériné diverses dispositions pour sortir du plastique jetable, lutter contre le gaspillage et favoriser le réemploi ou encore agir contre l'obsolescence programmée. **En savoir +** sur les modalités de cette loi.

### Sites à découvrir côté institutionnels :

- [ADEME](#)
- [Haut Conseil pour le Climat](#)

Soutenu par



HAUT CONSEIL  
pour le CLIMAT



Liste des médias non exhaustive qui parlent de la transition écologique

- [bonpote.com](#)
- [reporterre.net](#)
- [vert.eco](#)
- [zerowastefrance.org](#)

# CONTACT

---

Vous avez des questions ? Vous souhaitez vous engager ou vous informer dans une démarche d'économie circulaire, faire évoluer vos pratiques et sensibiliser vos clients et vos salariés ?

Pour vous aider et vous accompagner, contactez les conseillers experts environnement de la CMA.

**Alors, vous vous lancez quand ?**

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône**  
10 rue Paul Montrochet  
69002 Lyon

**04 72 43 43 00**  
**[contact.lyonrhone@cma-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:contact.lyonrhone@cma-auvergnerrhonealpes.fr)**

**[cma-lyonrhone.fr](http://cma-lyonrhone.fr)**

